

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5642</b>	De <b>M. Rémi Delatte</b> ( Les Républicains - Côte-d'Or )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes hommes		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes hommes
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Soutien association de lutte contre le harcèlement au travail	<b>Analyse</b> > Soutien association de lutte contre le harcèlement au travail.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>20/03/2018</b> page : <b>2332</b>		

### Texte de la question

M. Rémi Delatte alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les difficultés rencontrées par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). Face au doublement des saisines entre 2015 et 2017, et un manque de moyens l'empêchant d'apporter le conseil et le suivi personnalisé des demandes qui lui sont soumises, l'AVFT a annoncé le 31 janvier 2018 la fermeture temporaire de son standard téléphonique. Alors même que ces derniers mois laissent apparaître une libération de la parole des femmes victimes de harcèlement, la fermeture du standard de l'AVFT inquiète de nombreux acteurs du milieu associatif. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures exceptionnelles de soutien que celle-ci envisage de prendre au bénéfice d'une réouverture du standard de l'AVFT.

### Texte de la réponse

Depuis octobre 2017 et l'affaire Harvey Weinstein nous assistons à une révélation massive du harcèlement sexuel et du sexisme, dans différents secteurs professionnels. Cette recrudescence d'affaires met en exergue plusieurs points dont le gouvernement prend la mesure afin d'adapter à long terme la politique publique en faveur des victimes de harcèlement sexuel. Concernant le financement de cette association, il est pris en charge de manière constante par le ministère chargé des droits des femmes : sa convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans a d'ailleurs été renouvelée en 2017 avec 235 000€/an. Nous travaillons à un plan national de formation auprès des professionnels relais dans les régions, en particuliers ouverts aux avocats, aux représentants des syndicats, aux CHSCT, aux services RH des employeurs, aux branches professionnelles, aux représentants du défenseur des Droits et bien entendu aux corps d'inspection et de contrôle du ministère du Travail. Tous ces professionnels ont un rôle fondamental à jouer en termes de prévention et de traitement des cas de harcèlement sexuel au travail. Seule une approche systémique, transversale et interministérielle pourra venir à bout du harcèlement sexuel au travail, impliquant les partenaires et les victimes elles-mêmes qui doivent mieux connaître leurs droits et les défendre. Ce qui implique qu'elles soient informées et que soient formés les services chargés des ressources humaines, les syndicats, l'inspection du travail, les managers. Une grande campagne sera lancée dès 2018 qui complètera les mesures annoncées par le Président de la République le 25 novembre et les outils de la Directions de la cohésion sociale, de la Mission pour la protection des femmes victimes de violences (MIPROF), du Conseil supérieur de l'égalité professionnelles, du Défenseur des Droits et des partenaires.